

**ABONNEMENT.**  
 Annuaire 30 fr.  
 Six mois 16  
 Trois mois 8

**Poste :**  
 Annuaire 35 fr.  
 Six mois 18  
 Trois mois 10

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 30 c.  
 Réclames, — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 15

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Aux droits de sauter la publication  
 des insertions reçues et même payées  
 sans réclamation dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Avril 1876.

## Bulletin politique.

La Chambre des députés a invalidé, avons-nous dit, l'élection de la deuxième circonscription d'Angers et renvoyé l'honorable M. Fairé devant ses électeurs.

Ce résultat était prévu. Les amis du concurrent de M. Fairé, les protecteurs politiques de la candidature Maillé se devaient à eux-mêmes, devaient à leur nombre et à leur majorité ce nouveau témoignage de justice et d'impartialité républicaines. Il fallait bien envoyer sa carte de condoléance à l'ami Maillé et rendre un peu d'espoir ou d'illusion à ses électeurs déçus.

Sachant ce qui se tramait dans l'ombre depuis 48 jours, comme dit le *Patriote*, nous n'avons point été surpris par le résultat final, et nos adversaires se trompent étrangement s'ils espèrent encore que le vote de samedi va décourager les conservateurs et laisser le champ libre aux partisans, un peu trop zélés, de M. Maillé.

M. Fairé est invalidé, soit ; nous voici prêts à faire appel aux électeurs contre le vote des amis de M. Maillé, et nous verrons si ces électeurs sont aussi enclins que la majorité de la Chambre à satisfaire les petites prétentions de M. Maillé.

Pour l'instant, ne nous occupons que de la discussion de samedi. Aussi bien, c'est là ce qu'il faut lire pour être édifié sur les actes et sur la moralité des décisions de la nouvelle majorité.

Nous avions dit, la semaine dernière, qu'après la défense de M. Fairé il ne resterait rien, absolument rien des arguments opposés à la validité de son élection par les signataires des protestations. — Nos lecteurs jugeront si nous avons dit vrai, lorsqu'ils auront pris connaissance du discours de notre député. M. Fairé a été complet,

d'une précision et d'une netteté impitoyables ; il n'a eu qu'un tort, un défaut que la majorité républicaine ne pardonne pas, à savoir son magnifique talent, et surtout le talent de démontrer clairement à ses adversaires que leurs arguments étaient faux et qu'ils ne tenaient pas contre la vérité.

Sur la question des faits, aucun des griefs articulés n'a pu être maintenu, aucun n'était sérieux, et presque tous ont tourné, comme on va le voir, à la confusion des signataires des protestations.

Sur la question de droit, nous cherchons vainement la réponse aux arguments invoqués par M. Fairé, par M. le comte de Maillé, par M. de Castellane.

Il est démontré que le préfet de Maine-et-Loire et le maire d'Angers ont exécuté, comme ils devaient le faire, les instructions ministérielles ; qu'ils n'ont pris, ni l'un ni l'autre, l'initiative pour l'interprétation de la loi ; qu'ils se sont conformés, pour le cas particulier de la ville d'Angers comme pour tout le département, aux interprétations et aux ordres des ministres.

Qu'a-t-on objecté à cela ? — Rien. La liste électorale qui a servi à l'élection de M. Fairé est la même qui a servi à l'élection de M. de Soland. — Pourquoi M. de Soland est-il valide, et pourquoi M. Fairé est-il invalidé ?

Qu'a-t-on répondu à cela ? — Rien. A Rennes et dans toutes les villes environnantes, dans toute la France enfin, les élections du 20 février ont eu lieu, comme à Angers, sur « les listes politiques » arrêtées le 31 mars 1875 : pourquoi ces élections sont-elles bonnes partout et ne sont-elles pas bonnes à Angers ? — « Mystère et République ! » comme dit le *Figaro*.

Les électeurs de la deuxième circonscription d'Angers apprécieront. C'est à eux que nous nous remettons en toute confiance du soin de dire le dernier mot de cette affaire.

Les électeurs n'oublieront pas que M. de Marcère, le nouveau sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, a dit à la tribune

qu'il n'y avait en tout ceci « qu'une question de bonne foi. » Ils accepteront, avec nous tous, que la question se pose en ces termes. Ils observeront peut-être, après avoir lu le discours de M. Fairé et les paroles de M. de Marcère, qu'il est quelque peu étrange d'apprendre que M. Ricard, le nouveau ministre de l'intérieur, se dédit à quatre jours d'intervalle et interprète la loi un jour dans un sens et un autre jour dans un autre sens ; ils seront peut-être remarquer à M. de Marcère que son argument même se retournait contre lui et en faveur de la validation de M. Fairé puisque, même en l'admettant, il était prouvé que M. Fairé avait été élu par les électeurs d'une liste politique qui comprenait 44,804 électeurs, tandis que la liste municipale si ardemment réclamée ne comptait elle-même que 44,040 noms d'électeurs, ce qui prouve évidemment que la bonne foi ne se chiffre pas seulement en faveur de M. de Marcère et de ses clients.

Mais qu'importe ? — L'élection de M. Fairé est invalidée : nous nous inclinons devant le vote de la Chambre, et nous en appelons résolument au verdict des électeurs et à la « bonne foi » de tous.

A la veille du 20 février, les adversaires de M. Fairé nous menaçaient d'un *fiasco* magnifique. Nous les avons battus au scrutin. Ils ont voulu recommencer l'épreuve, et leurs amis, trop zélés, de Versailles, leur ont donné cette fiche de consolation : à votre aise, messieurs ; les électeurs de la 2<sup>e</sup> circonscription d'Angers vont parler de nouveau, et ils vont vous dire ce qu'ils pensent de vos petites manœuvres. M. Fairé sera réélu.

(J. de Maine-et-Loire.) H. FAUGERON.

## Chronique générale.

L'agence Havas publie l'information suivante :

« La commission chargée d'élaborer le projet d'organisation municipale s'est réunie

sous la présidence de M. le ministre de l'intérieur. Elle garde le secret sur ses délibérations. »

L'agence Havas annonçant que la commission garde le secret sur ses délibérations, nous croyons, dit l'*Opinion nationale*, pouvoir suppléer à ce manque d'informations sur les discussions qui intéressent si vivement le public en publiant le compte rendu suivant de ce qui s'est passé dans la commission :

« Le principe de l'élection des maires par les conseils municipaux a été admis par tous les commissaires, puis on s'est occupé des exceptions.

« Il a été décidé que dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, les maires seraient nommés par le gouvernement, mais pris dans le sein du conseil municipal.

« La discussion a ensuite porté sur le point de savoir si l'exception serait étendue aux communes chefs-lieux de canton, ou seulement aux communes de plus de 20,000 âmes ; si l'on excepte de la règle générale les chefs-lieux de canton, c'est 2,500 communes de plus qui seront soustraites au principe de l'élection, si l'on n'en excepte que les communes de plus de 20,000 âmes, il n'y en aura que 7 qui tomberont sous le coup de la loi, car il n'y aura que 7 communes ayant plus de 20,000 habitants, qui ne soient ni chefs-lieux de département, ni chefs-lieux d'arrondissement.

« M. Ricard paraît disposé à réserver au gouvernement la nomination des maires dans les chefs-lieux de canton.

« La commission n'a pas encore pris de résolution à ce sujet. »

Voici les résultats des deux élections qui ont eu lieu le 9 avril dans le 43<sup>e</sup> arrondissement et dans la circonscription de Saint-Denis :

43<sup>e</sup> arrondissement.

Inscrits, 42,623 ; votants, 40,448 ; abs-  
 tentions, 2,505.

— Celui-ci a tué mon gardien, dit-il ; désormais il le remplacera.

Puis, portant lui-même le loup dans sa cellule, il guérit ses blessures et l'appivoisa si bien que la bête fauve est devenue un serviteur fidèle.

Le loup s'était, en effet, reculé contre le mur, et défendait en grondant l'entrée de la cabane ; mais Mark, qui avait entendu les pas des visiteurs, parut tout-à-coup sur le seuil, et reconnut Galoudek.

— Paix, maître Guilhou (1) ! dit-il doucement en faisant au loup un signe auquel il obéit sur-le-champ ; ne voyez-vous pas que ce sont des chrétiens et des voisins ?

— Non pas tous, saint abbé, répondit le mac-  
 tiern, car voici que la mer nous a amené un des démons du Nord avec sa suite ; mais pour cette fois il vient en suppliant et non en ennemi.

Il fit alors approcher Popa avec son fils, et expliqua le motif de leur visite à Mark, qui écouta tout avec patience.

Bien qu'il fût encore jeune, son visage avait la placidité imposante de la vieillesse ; on y sentait l'habitude de cette autorité qui prend sa force au dedans, et qui se fait accepter, non comme un joug, mais comme une protection.

Vêtu de la robe brune des moines que serrait à sa taille une corde d'ortie, il avait le front décou-

(1) Nom donné, en Bretagne, au loup et au diable.

quant aux Normands, ils parurent moins touchés que surpris.

Le roi de mer promena ses regards sur la clairière, au milieu de laquelle se groupaient les cabanes des moines, comme s'il eût cherché quelque signe visible de la puissance qu'il venait invoquer ; mais il n'aperçut que les cellules de gazon, des courtils sans arbres, parsemés de ruches alors abandonnées, et deux vaches brunes qui rumaient paisiblement près d'un âne endormi.

— Est-ce bien ici, demanda-t-il, que vit le grand magicien du Christ qui rend la santé aux mourants ?

— C'est ici ! répondit le mactiern, à qui Andgrim avait traduit la question du Normand.

— Vit-il donc si pauvrement, reprit Gaunga, et que lui rapporte alors sa science ?

— La consolation de ceux souffrant.

Le Normand ne répondit pas ; il réfléchissait pour comprendre.

Galoudek passa sans s'arrêter devant les premières logettes ; et parvint à une cabane plus ancienne que toutes les autres : c'était celle de Mark.

Arrivé seul, autrefois, dans cet endroit sauvage, il l'avait élevée sans secours et de ses propres mains.

Plus tard, lorsque la réputation de sa sainteté attira près de lui de nombreux disciples qui cons-  
 truisirent d'autres logettes moins étroites, la sienne

resta telle que l'inexpérience et l'isolement lui avaient permis de la construire. Mais si les murailles lézardées laissaient passer la pluie et le vent ; si la claie de genets, qui servait de porte, pendait à demi brisée ; si le toit commençait à fléchir, écrasé par les neiges de l'hiver, Dieu avait tout compensé en marquant la sainte ruine d'un signe d'élection ; un violier toujours fleuri la couronnait de ses touffes dorées. Les habitants du territoire de Ternok, ainsi que ceux des trèves voisines, racontaient que la Vierge Marie avait semé la plante bénie de sa propre main, et les solitaires eux-mêmes s'inclinaient devant la merveilleuse fleur.

Galoudek allait se diriger vers la porte de la cabane lorsqu'un grognement fauve le fit reculer : un loup couché en travers du seuil venait de redresser sa tête effilée, et ses yeux rouges brillaient dans l'ombre.

Gaunga souleva vivement sa massue armée de pointes ; mais le mactiern lui fit signe de ne rien craindre.

— Vous voyez encore ici un des miracles de Mark, dit-il. Un chien le suivait dans ses courses et le guidait. Une nuit, le loup que vous voyez là vint l'attaquer avec tant de rage, que le saint abbé les trouva tous deux le lendemain, au seuil de la logette, couchés dans leur sang. Le chien était mort, et le loup près de mourir. Les moines voulaient l'achever ; Mark le leur défendit.

## Feuilleton de l'Echo Saumurois.

### GANG-ROLL

MŒURS BRETONNES DU X<sup>e</sup> SIÈCLE.

(Suite.)

Bien que l'heure du repos fût venue pour les plus diligents, toutes les logettes étaient éclairées et résonnaient du bruit du travail : on entendait le traquet des moulins à bras qui broyaient le blé, les coups du marteau qui forgeait le fer, les grincements de la scie qui préparait le bois, le battement des métiers qui façonnaient le lin mêlé à la toison des brebis.

Mais, au milieu de tous ces bruits, les voix des moines s'élevaient dans une commune prière ; ils répétaient un chant grave et doux qui semblait l'expression harmonieuse de tous ces instincts de zèle et de sacrifice qui se révélaient par le travail sous la grande inspiration du Christ.

Les Bretons qui, en dépassant l'enceinte, avaient ralenti le pas, se découvrirent et se signèrent ;

MM. Cantagrel, radical et socialiste, 3,800; G. Martin, docteur, radical, 1,799; Habay, ouvrier cordonnier, radical, 1,742; Perron, bonapartiste, 1,054; Pernolet, républicain constitutionnel, 907; Grossetête, radical, 754; Conte, 24; divers, 41. — Ballottage.

#### 1<sup>re</sup> circonscription de l'arrondissement de Saint-Denis.

Inscrits, 18,876; votants, 13,211; abs-tentions, 5,665.

MM. Camille Sée, républicain, 5,368; Bonnet-Duverdier, radical, 3,027; Courvoisier, constitutionnel, 2,412; général de Wimpffen, républicain, 1,747; Barberet, radical, 712; Malapert, radical, 466; Laya, radical, 98; divers, 61. — Ballottage.

\*\*\*

On parle d'une mésintelligence qui se serait élevée entre M. Gambetta et M. Spuller au sujet de l'amnistie. Le premier refuse dans une certaine mesure l'amnistie aux déportés; le second la voudrait pleine et entière.

On parle enfin du résultat des deux élections de dimanche, et à gauche comme à droite, mais à gauche surtout, on se montre enchanté de l'échec subi par M. le général de Wimpffen. Ses condescendances pour le radicalisme ne lui ont pas été d'un bien grand profit.

\*\*\*

On prête aux radicaux l'intention de demander pour Paris la création d'une mairie centrale, de laquelle ressortirait la préfecture de Paris.

Si le fait est vrai, et nul ne sera surpris qu'il le soit, le radicalisme fournirait une fois de plus la preuve de son peu de ressources en innovations. Il n'a jamais su, jusqu'ici, que remettre à neuf ses vieilles défroques et rééditer ses vieilles formules.

\*\*\*

La levée de l'état de siège dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, du Rhône et des Bouches-du-Rhône, n'entraînera pas, comme certains journaux l'ont prétendu, la dissolution des gouvernements militaires de Paris et de Lyon. Sauf la perte naturelle des pouvoirs à eux conférés par l'état de siège, les généraux de Ladmirault et Bourbaki conserveront toutes les attributions militaires qui sont nécessaires à l'exercice du commandement et à la sécurité des deux places de Paris et de Lyon.

\*\*\*

D'après le *Journal de Genève*, M. Germain aurait donné sa démission de vice-président de la commission du budget, parce qu'il prétendait à la présidence; mais il se serait heurté à l'opposition de M. Léon Say, qui, devenant un rival pour le portefeuille des finances dans le directeur du Crédit lyonnais, aurait appuyé contre lui M. Gambetta.

\*\*\*

vert par une large tonsure, la barbe longue et les pieds chaussés de sandales de bois, retenues par des lanières de peau de loup.

A sa ceinture pendait une tasse de hêtre et une clochette, seul bagage des solitaires dans leurs longues excursions à travers les bois écartés ou les landes sauvages. Sur sa poitrine flottait une petite croix de bois, symbole de sa dignité abbatiale.

Après avoir attentivement examiné l'enfant, il tourna vers la mère un regard triste et doux. La jeune femme qui attendait avec une anxiété éperdue tomba à genoux.

— Ah! sauvez-le, saint abbé! s'écria-t-elle, et Gaunga donnera à l'abbaye du grand Val assez d'or pour changer les moines de terre en gazon de ses cellules en pierres taillées au ciseau.

Mark plia les épaules d'un air de tendre humilité.

— Dieu seul dispose de nos jours, dit-il; c'est à lui qu'il faut demander et promettre.

— Eh bien, qu'exige-t-il? répondit Popa avec larmes; parlez en son nom, saint abbé, tout nous sera facile.

— Que le crucifié guérisse Will, ajouta le Wihing, et Will l'adorera.

— Ainsi tu le laisseras renoncer à tes dieux? demanda Mark.

— Si le tien est plus puissant, répliqua le Normand. Dans le Valhalla comme sur la terre, les faibles doivent céder aux forts.

#### On lit dans la Liberté:

« On sait que le ministre de l'intérieur a déclaré, au sein de la commission de l'amnistie, renoncer à poursuivre les individus simplement convaincus de participation à l'insurrection de la Commune. Cela a causé une certaine joie à beaucoup d'individus compromis qui n'osaient se montrer. Plusieurs réfugiés à Bruxelles ont fait retour à Paris. Quelques naifs, condamnés à la déportation simple, ont cru qu'ils pouvaient reparaitre librement sans avoir rien à craindre. L'événement a prouvé le contraire, et trois de ces individus viennent d'être arrêtés.

« Ces trois messieurs se nomment: Victor-Sulpice F..., trente ans, menuisier en chaises, ex-lieutenant au 206<sup>e</sup> bataillon fédéré, arrêté avant-hier au domicile d'une piqueuse de bottines; Louis-Joseph P..., trente-neuf ans, horloger, jadis capitaine adjudant-major au 146<sup>e</sup> bataillon fédéré, et Jean-Marie-Adélaïde M..., ouvrier en produits chimiques, âgé de quarante-cinq ans, ayant exercé un commandement dans les bandes armées de la Commune. Ce dernier possédait à son domicile une superbe collection de numéros de la *Lanterne* et des brochures socialistes, ainsi que des brouillons de pièces de vers adressées par lui à M. de Rothschild, ainsi qu'à Mgr l'archevêque de Paris.

« Après constatation de leur identité, ces trois contumax ont été mis à la disposition de la justice militaire. »

\*\*\*

#### On lit dans l'Industriel alsacien, du 9 :

D'après notre correspondant de Berlin, on recommence à s'occuper sérieusement d'un projet de modification du gouvernement d'Alsace-Lorraine. Deux combinaisons sont en présence: l'une qui consisterait dans la création d'un ministère d'Alsace-Lorraine à Berlin, ministère auquel la présidence supérieure serait subordonnée, et l'autre qui transformerait la présidence supérieure en un ministère d'Alsace-Lorraine résidant à Strasbourg.

M. de Moeller est partisan du second projet, le seul assurément qui pourrait être accueilli avec quelque faveur en Alsace-Lorraine. Il accuse en effet une tendance décentralisatrice louable, tandis que l'autre au contraire aurait pour conséquence de faire discuter et résoudre à Berlin une foule de questions qui trouveraient plus naturellement et plus rapidement leur solution dans le pays même. Notre correspondant nous dit d'ailleurs que la réalisation de l'un ou de l'autre de ces plans se fera attendre assez longtemps encore, parce qu'elle sera précédée de longues discussions.

La Chambre prussienne des députés, après avoir achevé de voter quelque projet de loi de peu d'importance, s'est ajournée jusqu'au 24 avril. On croit qu'elle entamera le 26 ou le 27 avril la discussion de la loi sur les chemins de fer.

#### LA DETTE ÉGYPTIENNE ET M. DECAZES.

En bien! cette fameuse affaire égyptienne,

— Consens-tu à ce que ton fils soit baptisé sur-le-champ?

— Pourquoi non? Beaucoup de mes *Kampes* ont revêtu la robe blanche jusqu'à trois fois sans en avoir souffert aucun dommage.

— Et qui choisis-tu pour ses répondants devant la Trinité?

— Indique toi-même la femme la plus chaste, et l'homme le plus brave.

Le saint promena un regard autour de lui.

— Que Galoudék et Aourken acceptent donc la charge de l'innocent, dit-il, et qu'ils le conduisent à la fontaine de Marie.

A ces mots, il s'avança vers une cloche suspendue à l'arbre qui ombrageait la chapelle, et il l'agita d'abord trois fois en prononçant les noms des trois personnes de la Trinité; puis douze fois en l'honneur des douze apôtres, et enfin sept fois pour les sept vertus nécessaires au salut.

Dès le premier tintement, tous les bruits du travail avaient cessé; les moines, qui s'étaient montrés sur le seuil des logettes, passèrent l'un après l'autre devant l'abbé en s'inclinant, et allèrent s'agenouiller au haut de la chapelle, près de l'autel.

Ce dernier, formé de trois pierres dégrossies, rappelait par son apparence fruste et par sa construction, les dolmens gaulois qui couvrent encore les bruyères de la Domnonée.

Ses seuls ornements étaient une nappe de chan-

qui devait relever la France et grandir encore M. le duc Decazes, déjà si grand, elle tourne mal. Le khédivé, toute réflexion faite, suspend ses paiements. Ses créanciers pourront passer à la caisse dans trois mois, mais pour le moment le guichet reste fermé. Son Altesse promet, d'ailleurs, d'ajouter au montant des coupons d'avril payés en juillet, un intérêt de 7 0/0. Comme garantie, il donne, par le télégraphe, sa parole semi-royale. Que ce soit beaucoup ou peu, il n'importe! c'est tout.

Nos journaux républicains et égyptiens donnent ces nouvelles informations d'un ton bas et sans s'y arrêter. Après avoir tant dit et même tant crié que la République française venait de conquérir l'Égypte, ils ne savent comment remettre les choses au point. Il faudra cependant y venir.

La question du jour est de savoir si le khédivé, voulant gagner du temps ou s'amuser un peu (il aime à rire), s'est joué de M. Decazes et de nos banquiers, ou s'il a pris la résolution de fausser compagnie dans l'espoir de se créer, sans trop de frais, de nouvelles ressources. Cette dernière supposition, que l'on peut trouver consolante, nous paraît hasardeuse et nous craignons que Son Altesse ne prenne trop à la lettre le vieil axiome financier: qui a terme ne doit rien. C'est grave, surtout quand le débiteur fixe le terme lui-même avec droit de le renouveler.

Provisoirement, le khédivé qui aime les péripéties et n'est pas pressé de conclure, — l'attente n'étant cruelle qu'à ses créanciers, — se retourne vers l'Angleterre. Le grand triomphe d'il y a trois jours menace donc de se changer en défaite et même en déroute. Rien n'est décidé, d'ailleurs, sauf le retard du paiement. Le khédivé voulant, en bon prince, plaire à tout le monde, accepterait volontiers que la France et l'Italie, se mettant à la suite de l'Angleterre, fussent chargées avec elle de lui trouver des fonds. Qu'il ne soit pas obligé de payer aujourd'hui et que demain on remplisse sa caisse, voilà tout ce qu'il exige. On n'est pas plus accommodant, et ce simple pacha serait digne d'être sultan.

Au fond, l'aventure, bien que désagréable pour M. le duc Decazes, n'a rien de fâcheux pour la France. Au point où en sont les finances égyptiennes, toute intervention qui pousserait de ce côté nos capitaux serait fort dangereuse. Les manieurs d'argent y trouveraient sans doute leur compte; mais les braves gens qui, séduits par de gros intérêts, porteraient à leurs épargnes, s'exposeraient à de bien mauvaises chances. Quant au bénéfice que notre considération en Europe, ou seulement notre influence en Égypte y trouveraient, la République française peut en parler, mais qui donc le peut croire?

\*\*\*

Voici les dernières nouvelles de l'affaire égyptienne:

Le khédivé n'a ajourné à trois mois que le paiement de ses bons du trésor, échéances d'avril et de mai. Le coupon de la rente à échéance au 15 avril sera payé. Si cela ne console pas absolument les porteurs de bons

du trésor, ils y verront au moins une raison d'espérer.

Quant à la grande combinaison française qui devait tout sauver, et nous donner un éclatante revanche de l'affaire de Suez, n'y compte plus. Nous persistons à le regretter peu.

## Etranger.

### TURQUIE.

L'Agence russe publie les graves dépêches que voici :

St-Petersbourg, 9 avril, 9 h. 30, matin.  
Le *Monde russe* a reçu deux télégrammes de Castelnuovo.

Le premier annonce l'entrevue du baron de Rodich avec les chefs insurgés; on y a entendu la lecture des réformes recommandées par le comte Andrassy, la proclamation de Vassa pacha, et un discours du baron de Rodich, qui aurait dit que les insurgés n'avaient pas à attendre de secours de la Russie, que la Russie ne fera rien qu'ils n'ont pas à se fier à ses promesses.

Sotchitza et Simonitch auraient remis l'Autriche des secours donnés aux réfugiés. La réponse à la note aurait été remise le lendemain.

Le second télégramme annonce que le mystique est enfreint par les Turcs, qui ont débarqué des troupes à Kiock, et commandé 25 bataillons à Trébigne, avec l'intention d'attaquer immédiatement. Les chefs insurgés se montrent indignés.

Les paroles attribuées au baron de Rodich relativement à la Russie ont provoqué une grande surexcitation.

La solution, auparavant difficile, devient impossible. Le *Monde russe* commente ces nouvelles dans un article violent à l'adresse de l'Autriche.

Ces nouvelles privées ne sont pas ici confirmées. Nous aimons à douter de leur exactitude, surtout pour ce qui est des paroles attribuées au commissaire autrichien. Ces paroles sont probablement dénaturées, dans le but de semer la défiance entre la Russie et l'Autriche.

St-Petersbourg, 9 avril, 10 h. 40, matin.

Les journaux russes publient des télégrammes de Castelnuovo sur la seconde entrevue avec les chefs insurgés.

Sotchitza a remis au baron de Rodich une réponse exposant à quelles conditions l'insurrection peut prendre fin. Ces conditions sont les suivantes :

Cession aux chrétiens du tiers des terres qu'ils cultivent. Eloignement des troupes turques, à part six forteresses. Reconstruction des demeures détruites ou endommagées. Subsistances assurées pour un an. Exemption d'impôts durant trois ans. Conservation des armes, jusqu'à l'accomplissement des réformes. Introduction des réformes administratives dans le sens indiqué par la note Andrassy.

Après une entente des Herzégoviens et les puissances, répartition des secours

Ils s'arrêtèrent là devant une pierre brute sur laquelle était posée une coquille de sel, un vase contenant l'huile consacrée et une tasse de frêne destinée à puiser de l'eau du baptême.

Une source vive coulait aux pieds de ce baptême sauvage.

Après y avoir attendu quelque temps, ils virent enfin paraître le saint abbé. Il était vêtu de l'habit de toile, de la chasuble de laine sans teinture, et tenait à la main une ampoule de verre qui renfermait un remède puissant extrait des plantes du Valon, et préparé sous une hostie consacrée.

Il s'avançait éclairé par deux torches que portaient des novices, et commença à demi-voix la sainte cérémonie.

Les circonstances, l'heure et le lieu donnaient à cette scène une solennité lugubre dont les Normands eux-mêmes furent frappés.

(La suite au prochain numéro.)

rapatriement sous la surveillance d'une commission européenne. Enfin contrôle de l'exécution des réformes confié à des agents russes et autrichiens résidant dans chacune des six forteresses.

Le télégramme adressé au *Monde russe* ajoute que le baron de Rodich ayant répondu que les insurgés devaient tout d'abord déposer les armes, il lui a été déclaré unanimement que jamais on ne le ferait avant d'avoir obtenu des garanties.

Le résultat de l'entrevue était nul. Le baron de Rodich est parti.

Saint-Petersbourg, 9 avril, 11 h. soir.

Les télégrammes adressés de Castelnuovo aux journaux russes annoncent que, après le départ du baron de Rodich, il y a eu une entrevue des chefs insurgés avec M. Vesselisky, lequel leur avait donné des conseils pacifiques au nom du prince Gortchakof.

Ils lui ont fait les mêmes déclarations qu'au baron de Rodich, et lui ont remis leurs pouvoirs pour les représenter auprès des puissances et de la Porte, à l'effet d'obtenir les conditions qu'ils stipulent.

Aujourd'hui les chefs insurgés retournent dans les montagnes.

Les paroles, qu'un télégramme adressé hier au *Monde russe* assurait avoir été prononcées, touchant la Russie, par le baron Rodich, dans sa première entrevue avec les chefs insurgés, n'ont pas encore été confirmées.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### CAISSE D'ÉPARGNE De l'arrondissement de Saumur.

##### Compte rendu de l'exercice 1875.

L'an mil huit cent soixante-seize, le trente et un mars, à sept heures du soir, MM. les directeurs de la Caisse d'épargne, réunis sur convocation spéciale à la Mairie, salle du conseil, ont pris la délibération suivante:

M. Lecoy, maire de cette ville, préside l'assemblée, assisté de M. Milon, élu secrétaire.

Étaient présents: MM. Robineau, Gauron, Charbonneau-Rallet, Gratiem, Rosset, Liénard-Rochat, Pichon et Christiani.

M. le président déclare la séance ouverte et invite M. Robineau, nommé rapporteur par la commission chargée de l'examen des comptes pour l'exercice 1875, à vouloir bien donner lecture de son rapport sur l'exercice présenté.

M. le rapporteur s'exprime ainsi qu'il suit:

Messieurs,

Conformément aux statuts qui régissent la marche des opérations de notre Caisse d'épargne, M. le trésorier remet chaque année un compte sommaire accompagné des pièces justificatives au moyen duquel on peut être édifié d'une manière complète sur les mouvements des capitaux et sur le résultat qui en a été la conséquence pendant l'exercice qui vient d'être clos.

La vérification des comptes de 1875 nous ayant été confiée, nous venons vous faire connaître le résultat de notre examen.

Nous avons d'abord examiné le compte de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce compte, arrêté le 31 décembre 1875, se solde, en faveur de la Caisse d'épargne, en capital et intérêts, par

1.562.607 20

Passant aux autres comptes du grand-livre, nous avons pu voir que la Caisse devait:

1° Aux déposants..... 1.555.877 80

2° A la Caisse d'épargne (son compte capital)..... 50.826 03

Total du débit..... 1.606.703 86

Que l'avoir de la Caisse se composait:

1° Solde de la Caisse des dépôts et consignations..... 1.562.607 20

2° Deux inscriptions de rente appartenant à la Caisse, d'une valeur de 1.930 fr., au capital de..... 44.096 65

Total du crédit..... 1.606.703 86

Nous avons ensuite recherché quel avait été le résultat des opérations pendant l'exercice 1875, et nous avons constaté:

1° Que le capital, 1<sup>er</sup> janvier 1875, était de..... 48.897 94

et qu'il s'est accru:

1° Des arrérages de rentes..... 2.122 05

2° Bonifications perçues par l'effet de la retenue de 0 fr. 25..... 4.033 38

Total..... 35.053 37

A déduire les frais généraux de l'année..... 4.227 34

Solde, au 31 décembre 1875..... 50.826 03

L'année dernière, ce solde était de..... 48.897 94

Reliquat, représentant le bénéfice net en 1875..... 1.928 09

Pour terminer ce travail, il nous reste à établir l'actif net de la Caisse d'épargne, au 31 décembre 1875.

A cette époque, il se composait:

1° Du fonds de dotation..... 44.096 65

2° Du fonds de réserve..... 6.729 38

3° De son immeuble, estimé..... 31.711 63

Avoir net de l'établissement au 31 décembre 1875..... 82.537 66

Au 31 décembre 1874, l'avoir était de..... 80.609 57

Le bénéfice de la Caisse, déjà indiqué, est donc de..... 1.928 09

Les deux titres de rente appartenant à la Caisse sont aux mains de M. le trésorier, qui nous les a présentés.

MOUVEMENT DES RENTES SUR L'ÉTAT.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1875, 6 déposants avaient dans la Caisse:

13 inscriptions s'élevant à..... 260

4 ont été achetées d'office; produisant..... 40

34 ont été achetées sur demandes, produisant..... 1.751

2 sont arrivées par transferts, produisant..... 20

Total: 53 inscriptions, produisant..... 2.071

39 déposants ont retiré 41 inscriptions, d'un produit de..... 1.864

Reste, au 1<sup>er</sup> janvier 1876, 12 inscriptions d'une valeur de..... 207

CAISSES D'ÉPARGNE SCOLAIRES.

Les Caisse d'épargne scolaires ont commencé à fonctionner le 23 mai dernier. Dans cet intervalle, la Caisse a reçu 4.110 fr. provenant de 902 dépôts faits sur 336 livrets ouverts par 12 Caisse scolaires. Cette institution, appelée à rendre de véritables services, prendra par la suite un grand développement.

Messieurs, c'est avec une bien vive satisfaction que, dans l'examen fait par nous des travaux accomplis, au cours de l'exercice 1875, nous avons constaté la bonne tenue des écritures et la parfaite régularité des opérations.

Tous ceux qui ont des comptes ouverts avec la Caisse d'épargne et ceux qui s'en feront ouvrir peuvent donc avoir la plus grande confiance; et, bien convaincu que nous sommes le fidèle interprète de vos sentiments, nous consignons ici, pour vous comme pour nous, nos félicitations à M. Choyer.

Le Conseil, après un examen sérieux des comptes présentés et déjà reconnus exacts par la commission chargée du contrôle de cet exercice, et l'exposé si clair et si précis de M. Robineau, son rapporteur, adresse à M. Choyer ses plus sincères félicitations pour la bonne tenue et la parfaite régularité de ses écritures, approuve à l'unanimité sa gestion de l'année écoulée et lui en donne *quibus* définitif.

Depuis quelque temps, l'opinion publique s'est émue dans notre département du bruit répandu de divers côtés que la Compagnie de la Vendée avait été achetée par la Compagnie d'Orléans.

Cet achat aurait rendu impossible le faisceau projeté entre les compagnies des Charentes, de la Vendée, et celle de nos chemins de fer départementaux.

Nous sommes heureux de pouvoir constater que MM. les sénateurs et députés de Maine-et-Loire, fort préoccupés de la gravité de cette situation, ont demandé et obtenu vendredi, 7 avril, une audience de M. le ministre des travaux publics. M. Christophle a donné à nos honorables représentants l'assurance que les intérêts des chemins de fer départementaux, pour ce qui regarde le département de Maine-et-Loire, seraient sauvegardés.

(J. de Maine-et-Loire.)

M. Benoist, député républicain de l'arrondissement de Baugé, a voté pour l'invalidation de l'élection de M. Fairé, son collègue, élu, comme lui, sur la liste politique arrêtée le 31 mars 1875. C'était son droit, et nous ne lui en demandons pas d'autre compte. Mais il faut être conséquent avec soi-même.

En votant contre l'élection de M. Fairé, M. Benoist a voté contre les listes électorales auxquelles il doit son élection. Il faut donc, s'il a conscience de ses actes, qu'il donne sa démission et se représente devant ses électeurs. Comment pourrait-il supporter d'avoir été élu en vertu d'instructions ministérielles qu'il a condamnées et répudiées en votant contre l'élection de M. Fairé?

(Union de l'Ouest.)

Le prix obtenu la semaine dernière à Paris, au concours des chevaux sauteurs, par M. de Canisy, lieutenant sous-écuyer à l'École de Saumur, montant *Surprise*, consiste en une médaille d'argent et une somme de 400 fr.

Samedi dernier a eu lieu, à la préfecture de la Vienne, l'adjudication des fournitures

à faire pour la colonie pénitentiaire de Saint-Hilaire. Ces fournitures, consistant en denrées et métaux, sont évaluées dans leur ensemble à 40,000 fr. par an.

M. Girard, négociant en métaux à Saumur, a été déclaré adjudicataire de cette fourniture importante, sauf pour certaines fractions des groupes échus à MM. Vigneau, de Tours, et Jagot, de Saumur, pour fourniture de briquettes évaluée à 2,000 fr.

Le *Patriote* nous apporte les nouveaux détails qui suivent sur l'éboulement de deux carrières à Trélazé:

« Nous avons visité les deux carrières des Grands-Carreux et de la Grande-Maison, et nous avons pu nous rendre compte de la nature et de l'étendue du sinistre.

» L'éboulement qui s'est produit lundi a été causé par des héris, ou rochers inclinés de l'orient au couchant, qui se trouvaient sous le chemin de la gare séparant les deux carrières. Ce chemin était traversé, en outre, par un canal souterrain assez large servant à la conduite des eaux et qui a également contribué au désastreux accident.

» Les héris s'inclinant vers la carrière des Grands-Carreux y ont entraîné le chemin, le canal, les machines, les cheminées des Grands-Carreux et les machines contiguës de la Grande-Maison.

» Le dommage le plus grave est donc pour les Grands-Carreux. C'est une des plus anciennes carrières à ciel ouvert; elle appartient à une société faisant partie de la commission des ardoisières.

» La Grande-Maison appartient à une compagnie dirigée par M. Mortreux (et non par M. Montrieux, comme nous le faisait dire hier une erreur typographique). Elle a d'abord été exploitée à ciel ouvert, ensuite un puits a été creusé au fond et une exploitation souterraine y a été entreprise.

» En somme, pas d'éboulement dans cette dernière carrière; mais ses machines étant engouties dans les Grands-Carreux, on ne voit encore pas de quel côté on pourra les réinstaller; le travail paraît y être arrêté pour longtemps.

» Nous croyons que le dommage qui atteint les deux carrières peut être évalué à deux millions.

» 500 ouvriers sont, par suite de l'éboulement, privés de travail. Cette nouvelle circulait tristement lundi dans la foule accourue pour visiter les lieux du sinistre.

» On nous a rappelé à ce propos qu'une des Sociétés de la Commission des Ardoisières possède une carrière (celle de la So-laie) qui est en très-bon état, terminée depuis cinq ans, et qui cependant n'est pas ouverte à l'exploitation.

» On exprimait le vœu, dans les groupes, que cette exploitation fût commencée et vint fournir ainsi du travail à ceux qui en sont tout-à-coup dépourvus.

» Nous nous empressons de nous faire l'interprète de ce vœu en souhaitant que, si rien ne s'y oppose, il soit rapidement exaucé.

» P.-S. — Rectifications en terminant une erreur commise hier: c'est dans les Grands-Carreux et non dans la Grande-Maison qu'un éboulement s'est produit la semaine dernière, qui a nécessité le renvoi d'une cinquantaine d'ouvriers. »

### Faits divers.

Lundi, à sept heures du soir, une armée de six cents ouvriers a fait invasion dans la grande nef du Palais de l'Industrie, à Paris. Il s'agissait d'organiser des gradins pour placer 3,000 personnes de plus que les 5,000 qui pouvaient déjà s'asseoir autour de la piste, de sabler cette piste, de préparer tout enfin pour le carrousel des officiers de l'École de Saumur, annoncé pour le lendemain mardi.

La semaine dernière a eu lieu, à l'Opéra, la première représentation de *Jeanne d'Arc*, opéra en 4 actes et 6 tableaux, paroles et musique de M. Mermet.

Les journaux s'accordent à dire que cette œuvre n'a pas eu de succès, malgré le talent déployé par Faure, M<sup>lle</sup> Krauss et autres artistes, malgré la richesse inouïe des costumes, d'une exactitude irréprochable, et les

décors qui tous sans exception sont magnifiques.

Jamais, en effet, on n'avait vu un tel luxe de mise en scène. Parmi les tableaux applaudis, il faut citer en première ligne celui qui représente les bords de la Loire avec la ville de Blois dans le lointain. C'est un décor à la fois ravissant et grandiose.

Rien de plus lumineux, de plus transparent, de plus pur que cette toile de fond, qui pourrait être signée par un de nos plus grands maîtres paysagistes. Les cottes rouges, les cuirasses étincelantes, les casques brillants, font un merveilleux effet, encadrés dans les bosquets de verdure.

Fort poétique aussi, la terrasse du château de Chinon offre aux regards du spectateur d'admirables perspectives. Les jardins de cette ville sont une merveille que Le Nôtre semble avoir créée. La cathédrale de Reims, d'une profondeur inouïe, déploie ses splendeurs au quatrième acte et offre un caractère de grandeur et de majesté que l'on a rarement vu au théâtre; cependant, elle vient après la cathédrale de Munster, dans la *Haine*; et, entre ces trois chefs-d'œuvre, il serait, dit-on, difficile de se prononcer.

Quel dommage que M. Mermet ne se soit pas mis à l'unisson de tant de magnificences, qui auraient demandé un Meyerbeer ou un Rossini!

La fabrique de velours subit en ce moment, à Saint-Etienne, une véritable crise; nos deux plus fortes maisons en ce genre n'occupent leurs ouvriers que la moitié de la semaine.

### Dernières Nouvelles.

L'Agence Havas publie la note suivante au sujet du prétendu détournement de pièces officielles dans les cartons du ministère de l'intérieur:

« Plusieurs journaux entretiennent le public, depuis quelques jours, d'une prétendue disparition de pièces et de dépêches dont la nouvelle administration à l'intérieur aurait constaté l'absence dans les dossiers.

» Les journaux entrent, à ce sujet, dans les détails les plus circonstanciés, précisant même la nature des documents soustraits et signalant, notamment, des séries entières de dépêches adressées par les préfets au ministère de l'intérieur pendant la période électorale, ainsi que des lettres de démission émanant de fonctionnaires de cet ordre.

» L'émotion provoquée par ces accusations impose le devoir au gouvernement de déclarer de la façon la plus formelle qu'elles sont dénuées de fondement, et les propagateurs de ces nouvelles regretteront sans doute d'avoir accueilli, sans les contrôler, des bruits qui ne sont pas justifiés, et contre lesquels proteste l'honorabilité personnelle des membres du dernier cabinet. »

Pour les articles non signés: P. Gobert.

### Bulletin Financier.

Paris, 11 avril 1876.

La liquidation du Stock-Exchange est extrêmement laborieuse pour les valeurs à turban. Il est naturel que le marché de Paris se ressente de cette crise et que la dépréciation des titres turcs et égyptiens ait fait de nouveaux progrès.

Ainsi le 5 0/0 turc ouvre à 14,75 et clôture à 14,50. Dans quelques jours, sans doute, il sera au niveau du Honduras. La Banque ottomane continue son mouvement de retraite. Nous la laissons à 387,50. Il est difficile de se rendre compte de la perte subie par cet établissement de crédit dont le capital est représenté intégralement par du papier protesté. L'Égypte, qui cotait 260 hier soir au boulevard, est descendue à 253,75. C'est le plus bas cours qui ait jamais été coté. Les rentes françaises ne font pas trop mauvaise contenance, eu égard à la défaillance qui frappe la plupart des autres valeurs. Le 5 0/0 clôture à 105,47; le 3 0/0 à 66,75.

La Banque de Paris, qui a des engagements considérables sur des titres compromettants, réagit jusqu'à 1032,50.

L'Autrichien se tient à 563,75. Le Lombard, dont la faiblesse s'accroît et s'aggrave, reste à 212,50. Il ne serait pas impossible que le cours de 200 fût décroché prochainement. Cette éventualité est à redouter. Berlin et Vienne vendent avec résolution.

L'Italien clôture à 71,31 1/2.

L'Extérieure à 16 5/8.

Le Pérou, dont le vrai marché est à Londres, devient de plus en plus faible. Il cote 24, en attendant qu'il aille rejoindre le Turc et le Honduras.

